

Question orale de F. CARLIER, Conseillère communale, relative aux horaires des ateliers de participation du service "Bien-être animal".

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

Il y a quelques semaines, en tant que fervente adepte de la cause animale, je me réjouissais de participer aux deux ateliers ayant pour objet la rédaction d'une charte pour le bien-être animal. Cet enthousiasme est vite retombé lorsque je me suis rendue compte que ces ateliers avaient lieu en journée, entre 13h et 16h !

Je trouve impensable d'organiser de tels ateliers en journée. Savez-vous que certains habitants d'Anderlecht travaillent ? Quelle est aussi la crédibilité de tels ateliers dits participatifs alors que tout le monde n'a pas l'occasion de participer ? Certaines personnes ont voulu envoyer des remarques par e-mail et cela leur a été refusé. De plus, au premier atelier, auquel j'ai participé après avoir dû demander congé à mon employeur, il n'y avait que 14 personnes dont 4 membres du personnel et 4 représentants de quartiers rameutés à la hâte le matin-même.

Ma question est la suivante :

Pouvez-vous à l'avenir organiser vos ateliers et autres débats dits participatifs en soirée ou le week-end, lorsque plus de gens sont disponibles ?

Madame l'échevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van de volgende antwoord :

Deux ateliers participatifs ont effectivement été organisés les 1^{er} et 8 octobre derniers pour co-rédiger la « Charte citoyenne du bien-être animal ». C'est une initiative unique, un engagement pris par le présent Collège mais qui aurait pu être réalisé lors des précédentes mandatures. Mais cela n'a jamais été fait, ni même considéré.

Au total, les deux ateliers ont réuni 37 participants. 17 personnes étaient présentes le 1^{er} octobre (et non 14) et 20 le 8 octobre. Les sociétés de refuges, des asbl, des représentants.es de comités de quartiers, des nourrisseurs.ses étaient présents et tel était notre objectif. Nous vous rappelons que les normes de réunions liées à la crise sanitaire nous obligeaient à faire attention au nombre de participants. C'est ainsi que nous avons ciblé un public très spécifique. De l'avis de nombreux participants, ces deux ateliers ont été un succès. Nous sommes très fiers du résultat et de la dynamique. Un 1^{er} « draft » de charte est désormais disponible et sera partagé avec les acteurs du bien-être animal. Il s'agira maintenant de faire vivre cette charte, tâche à laquelle nous nous attelons.

Vous dénoncez le fait que 4 personnes du service communal « Bien-être animal » étaient présentes. Nous n'avons pas à en rougir, bien au contraire, car nous considérons que le service public se devait tout naturellement d'être présent au même titre que les sociétés de refuges, les asbl ou les citoyens animés par la cause du bien-être animal. Par ailleurs, nous tenons à vous faire remarquer que le service « Bien-être animal » n'a pas influencé les débats et s'est justement positionné comme contributeur lors de ces ateliers. Leur apport et leur posture durant les deux ateliers ont été très appréciés et nous les remercions une nouvelle fois pour leur engagement sans faille.

Vous parlez de « représentants de quartiers rameutés ». J'ose croire que vous n'avez pas oublié que nous sommes en période de crise sanitaire et que l'administration souhaite prendre toutes les dispositions pour que les mesures de sécurité soient prises lors de nos événements. Les comités de quartiers n'ont donc pas été « rameutés » mais ils ont tous été rappelés le matin même pour que nous puissions nous assurer de leur présence et

anticiper au mieux les mesures adéquates pour protéger chacune et chacun. Je tiens à vous rappeler qu'il s'agit ici de notre responsabilité d'élus.es communaux de faire appliquer les règles de crise décidées aux niveaux fédéral, régional et communal.

Enfin, je terminerai, Madame la Conseillère, en vous remerciant pour votre participation à la journée du 10 octobre qui a rassemblé près de 400 personnes en plein air, avec toutes les mesures d'hygiène nécessaires. Cette journée novatrice du bien-être animal a été un succès et je suis sûr que vous avez pu le constater par vous-même. Par ailleurs, la conférence organisée le vendredi au COOP a elle aussi été un succès puisque, malgré la crise, nous avons dénombré près de 31 participants sur 35 places disponibles.

Nous pouvons toujours nous améliorer, tant sur le fond que sur la forme. C'est important de toujours faire mieux mais je pense que vous pouvez être fière de ce que la commune développe pour le bien-être animal, notamment en matière de sensibilisation et de conscientisation du citoyen.

Je reste bien sûr totalement disponible pour échanger avec vous dans un seul et unique but : toujours faire mieux et de manière constructive et respectueuse. Je vous remercie.

F. CARLIER :

Le fait qu'il y ait quatre membres du personnel présents m'importe peu. Si on retire ces personnes, il n'y avait quasi plus personne. En plus, si vous invoquez à nouveau la « Covid », vous auriez pu attendre que la crise se termine pour inviter plus de monde ensuite. J'espère que vous êtes fière de l'héritage que je vous ai laissé parce que, sous ma direction, la commune avait obtenu le « label du bien-être animal ». C'est également moi qui ai initié les « Journées du bien-être animal ». Je trouve que c'est particulièrement malhonnête. J'ai regretté que vous ne soyez pas présente au premier atelier auquel j'ai assisté.